

Licence Lettres

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Lettres. 2012, Université d'Avignon et des pays de Vaucluse. hceres-02027099

HAL Id: hceres-02027099

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02027099>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Lettres

de l'Université d'Avignon
et des Pays de Vaucluse

Vague C 2013-2017

Campagne d'évaluation 2011-2012



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Licences – Vague C

Académie : Aix-Marseille

Établissement déposant : Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Lettres

Domaine : Arts, lettres, langues

Demande n° S3LI130004179

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université d'Avignon.

- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La licence de Lettres proposée par l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse propose, en trois ans, une formation complète aux disciplines recouvertes par l'appellation *Lettres* : découverte de la littérature française, étude et maîtrise de la langue dans sa diachronie, ouverture à la littérature étrangère et aux arts parents, vers l'acquisition d'une culture générale précise et affinée ainsi que d'une expertise dans l'expression écrite et orale.

Dans un contexte géographique qui la met en concurrence avec de grands pôles universitaires (Aix-en-Provence, Montpellier), la mention vise une formation classique tout en mettant en avant les atouts propres au site (interaction avec le théâtre). Son organisation générale propose trois parcours en L3 : *Français langue étrangère* (FLE), *Formation* et *Théâtre*. Tous trois visent à l'ouverture vers des masters : master *FLE* pour le premier parcours, master *Théâtre, lettres, langues romanes* (TLLR) pour les deux derniers ; ceci en interaction avec les points forts de la région : nécessité locale du FLE dans l'intégration d'une population étrangère, pôle d'activité théâtrale à Avignon.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La formation s'articule de façon cohérente, proposant après une L1 de mise en place et une L2 d'approfondissement les trois parcours de L3 qui permettent une orientation dans les masters correspondants. Le nombre d'heures de cours hebdomadaires va de 18h à 22h30, les semestres 1 d'une part et 5 et 6 de l'autre étant plus chargés, l'ensemble de la formation allant selon les parcours de 1278 heures à 1362 sur l'ensemble de la licence.



L'organisation des enseignements, majoritairement en travaux dirigés au cours de la L1, s'équilibre progressivement au fur et à mesure que les compétences méthodologiques sont maîtrisées et qu'il est possible de passer à un renforcement disciplinaire. Si la L1 privilégie les enseignements de méthodologie, c'est l'ensemble du cursus qui offre des enseignements d'ouverture, un par semestre, à choisir dans une offre de plus d'une trentaine par semestre, destinés à enrichir l'étudiant et, en cours de L1, à faciliter une éventuelle réorientation. Le dispositif est présenté de façon succincte dans le dossier de demande de renouvellement (point 5.5). Il n'est pas cependant mis en place d'enseignement de mise à niveau, et l'accent n'est pas mis sur la mission du tutorat. L'évaluation se fait exclusivement sur la base du contrôle continu, selon des modalités clairement cadrées au niveau de l'Université, où sont appliquées les procédures de compensation.

Les formations transversales ne sont guère mises en valeur dans la maquette présentée : si la formation à l'informatique est basée sur la L1 et débouche sur la certification C2i, la langue vivante obligatoire ne débouche pas, pour l'instant, sur une certification. C'est, semble-t-il, exclusivement l'unité d'enseignement (UE) transversale de L1 et le module d'UE Ouverture qui semblent mettre en œuvre l'acquisition de compétences transversales, pourtant utiles pour l'insertion professionnelle. Les TICE ne sont peut-être pas encore utilisées pleinement, réservées qu'elles sont aux étudiants en situation particulière. Les stages, s'ils sont possibles dans le cadre des UEO, ne semblent pas valorisés dans le cœur de la formation, et leur nature (observation, intervention) comme leur évaluation ne sont pas évoquées. Ce point est à expliciter à l'avenir. Il en est de même pour l'ouverture à l'international et la valorisation des échanges Erasmus ou Socrates, qui sont mentionnés pour mémoire et ne semblent pas s'inscrire à plein dans le projet de la formation.

Les possibilités de réorientation sont centrées sur le cursus de la L1, probablement à l'intérieur du domaine. Il est difficile d'apprécier leur utilisation et leur efficacité ; aucune indication n'est donnée sur les débouchés offerts en dehors du master, sur les licences professionnelles par exemple. Le document principal est très évasif sur le projet professionnel étudiant comme sur le rôle et l'impact de l'enseignant référent. Le dossier ne donne par ailleurs que de rares informations, incomplètes, sur le devenir des étudiants en 2^{ème} cycle comme sur leur insertion professionnelle à l'issue de la licence.

L'équipe pédagogique est clairement présentée (13 enseignants : 3 PR, 9 MCF, 1 PRAG), avec un responsable par niveau, et inclut deux intervenants extérieurs et l'équipe du FLE, sans plus de précision. Il n'est pas fait état d'un conseil de perfectionnement et les données statistiques, en cours de constitution, n'ont pas encore donné lieu à une réflexion sur le pilotage de la formation.

- Points forts :
 - Formation progressive et bien structurée.
 - Maquette bien équilibrée dans son articulation disciplinaire et extradisciplinaire.
 - Objectifs pédagogiques et scientifiques clairement affichés et bonne articulation dans la perspective d'une poursuite d'études vers le master *Théâtre, lettres, langues romanes* de l'établissement.
 - Bonne interaction avec les pôles d'intérêt local -théâtre, écriture dramatique- et en direction du FLE.
- Points faibles :
 - Évaluation des enseignements par les étudiants laissée à l'initiative individuelle des enseignants sans recours au dispositif spécifique mis en place par l'UAPV.
 - Encouragement seulement théorique à la mobilité internationale et aux stages dans le simple cadre des UEO.
 - Manque de statistiques lisibles sur les poursuites d'étude et à terme sur l'insertion professionnelle.
 - Indicateurs insuffisants et limités aux trois dernières années universitaires.
 - Modalités de validation des compétences transversales à préciser.
 - Utilisation des TICE limitée aux étudiants ayant des contraintes particulières.
 - Absence d'enseignements de niveau et de tutorat d'accompagnement sur l'ensemble de la licence.
 - Modalités et descriptions des passerelles entre *Lettres, LEA* et *LLCE* non précisées.
 - Modalités de l'aide à l'élaboration du projet professionnel non précisées.

Recommandations pour l'établissement

- Il serait souhaitable que la formation mette en place un conseil de perfectionnement prenant en compte les évaluations des enseignements et les études de cohortes.
- Il serait également souhaitable que la mention mette rapidement en place une véritable évaluation des enseignements par les étudiants, s'approprie le dispositif d'autoévaluation mis en place par l'établissement et acquière le statut de filière « Labellisée TICE ».



- Il conviendrait de mener une réflexion sur l'acquisition et l'évaluation des compétences transversales.
- Les différents dispositifs d'aide à la réussite (tutorat d'accompagnement, enseignements de mise à niveau) devraient pouvoir être utilisés pleinement.
- Il conviendra de veiller, à l'avenir, à la clarté des dossiers et à la qualité de l'analyse et des informations fournies.

Notation

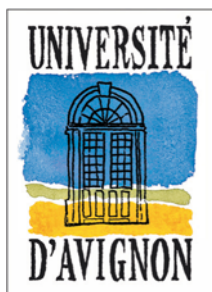
- Note de la mention (A+, A, B ou C) : B

Indicateurs

TABLEAU DES INDICATEURS DE LA MENTION (fourni par l'établissement)					
	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre d'inscrits pédagogiques en L1 (inscrits dans la mention ou dans un portail pouvant mener à l'obtention de ce diplôme)			52	71	75
Nombre d'inscrits pédagogiques en L2 (inscrits dans la mention ou dans un portail pouvant mener à l'obtention de ce diplôme)			41	39	37
Nombre d'inscrits pédagogiques en L3			37	40	30
Taux d'inscrits pédagogiques sortant de L2 pour intégrer une autre formation que la L3 correspondante			10 %	5 %	
Taux d'inscrits pédagogiques entrant en L3 venant d'une autre formation que la L2 correspondante			24 %	23 %	20 %
Taux de réussite en L1 (sur la base du nombre d'inscrits pédagogiques ayant entièrement validé la L1)			29 %	32 %	39 %
Taux d'abandon en L1 (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu)			10 %	6 %	3 %
Taux de réussite en 3 ans (sur la base du nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-3 ayant obtenu leur diplôme)			20 %	27 %	19 %
Taux de réussite en 5 ans (sur la base nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-5 ayant obtenu leur diplôme)			2 %	0 %	1 %
Taux de poursuite en deuxième cycle universitaire			56 %	33 %	
Taux d'insertion professionnelle (taux d'inscrits en L3 ayant obtenu leur diplôme et s'étant insérés dans la vie professionnelle selon la dernière enquête de l'établissement)					
	L1 en 2010-2011	L2 en 2010-2011	L3 en 2010-2011		
Volume horaire (nombre d'heures de présence d'un étudiant hors stage et projet tuteuré)	396	450	432 (1) 528 (2) 516 (3)		
Taux des enseignements d'ouverture et de préparation à la vie professionnelle	9 %	8 %	20 % (1) 25 % (2)		
Nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans la mention	16	15	18		
Nombre global d'heures assurées par ces enseignants-chercheurs	288	378	360 (1) 330 (2) et 3)		
Nombre global d'heures assurées par des intervenants professionnels extérieurs	0	0	120		



Observation de l'établissement



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

>>> Présidence

Observations sur le rapport d'évaluation des LICENCES de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse par l'AERES

LICENCE LETTRES

1. REMARQUES GÉNÉRALES ET COMMUNES À L'OFFRE DE FORMATION DE L'UNIVERSITÉ

- Les quelques discordances qui ont pu être observées entre les dossiers d'auto-évaluation et ceux préparés en vue de l'habilitation résultent du basculement *inattendu*, en octobre 2010, de notre établissement de la vague B à la vague C par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les auto-évaluations ont été faites dans le cadre du calendrier de la vague B, et la lourdeur de la procédure ne permettait pas une actualisation en 2011 ; les dossiers d'habilitation quant à eux ont pu tenir compte des données plus récentes. Par ailleurs, les deux dossiers ayant été transmis, l'ensemble des informations étaient de toutes les façons transmises.
- ***Outils de pilotage général des formations.*** – L'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse a adopté depuis l'année 2010-2011 un ensemble de mesures visant à renforcer et rendre plus efficace le pilotage des formations tant au niveau central de l'établissement qu'au sein des composantes. Ainsi :
 - o Les composantes ont été réorganisées autour des domaines de formation (4 UFR désormais au lieu de 5) et surtout, leur structure a été homogénéisée par l'adoption de Statuts-type. Sur le plan des formations, cela s'est traduit par l'institution de fonctions-clé dans chacune des UFR : directeur des études (ayant rang de vice-doyen), référent Insertion professionnelle et formation continue, correspondant(s) relations internationales.
 - o Dans le cadre du processus d'application du référentiel des tâches des enseignants-chercheurs, un répertoire précis identifie et clarifie les responsabilités pédagogiques (CEVU, mars 2010) ; il concerne aussi bien les responsabilités spécifiques aux formations que celles ayant une portée transversale.
 - o Un groupe de travail transversal à l'établissement a été constitué dans le domaine de l'insertion professionnelle et de la formation permanente. Composé des 4 référents IP/FP des UFR, ainsi que de représentants du SCUIOIP et de la FC, il est chargé de prospecter et de réfléchir au développement des stratégies permettant de diversifier les voies de qualification (validation des acquis, alternance...).

- Un *outil d'évaluation des formations par les étudiants* a été mis en place à la fin de l'année 2010-2011. Elaboré par des représentants de formations-pilote volontaires, en collaboration avec la Mission T.I.C.E. de l'Université, il a fonctionné pour la première fois en juin 2011, tant au niveau des semestres que de chaque Unité d'enseignement. Son utilisation devrait s'étendre rapidement.
- ***Suivi de l'insertion professionnelle – suivi des étudiants non diplômés***
 - Des enquêtes sont faites systématiquement chaque année par le SCUIOIP. Elles mesurent le devenir des étudiants 30 mois après leur sortie du diplôme. L'exploitation des résultats des enquêtes permettent ensuite de communiquer aux formations outre les chiffres de l'insertion professionnelle de leurs diplômés, des informations importantes pour le pilotage de la formation : un répertoire et une caractérisation des emplois occupés, ainsi que des remarques rédigées en mode libre par les enquêtés.
 - Les enquêtes ne sont actuellement mise en œuvre que pour les masters, licences professionnelles et doctorats. Leur extension aux licences ne peut encore être envisagée du fait de la faiblesse des moyens actuels et du nombre plus important d'étudiants à enquêter.
 - Le suivi des étudiants non diplômés de Licence fait l'objet d'une démarche académique, en partenariat avec l'Université d'Aix-Marseille, la DRONISEP et le Rectorat. L'enquête a été effectuée la première fois courant 2011, et les résultats d'exploitation obtenus début 2012.
- ***Label TICE*** – Une filière labellisée TICE est une filière s'appuyant largement sur les TICE sur le modèle du « *présentiel amélioré* » en amont et en aval par la mise à disposition des étudiants de documents et d'activités pédagogiques sur la plate-forme e-UAPV. Pour être labellisée TICE, une filière doit proposer pour plus de 60%2 de ses UE, un espace numérique actif sur la plate-forme *e-uapv*. Un espace de cours sera considéré comme actif s'il propose aux étudiants :
 - les supports de cours étudiants et les supports de présentation utilisés durant le cours en présentiel,
 - un accompagnement dans leur travail personnel à travers quelques unes des activités suivantes :
 - des TP/TD corrigés permettant aux étudiants de s'exercer,
 - des ressources permettant de se positionner à travers des référentiels de compétences et objectifs d'apprentissage, des auto-évaluations en ligne leur permettant d'identifier leurs points forts et leurs points faibles,
 - des forums animés à des fins pédagogiques (permettant par exemple d'approfondir un point particulier de cours chaque mois, de créer des groupes de réflexion sur des sujets de débat...)
 - des wiki ou autres outils de travail collaboratif (ateliers...),
 - des cours en podcast, particulièrement appréciés des étudiants étrangers et étudiants salariés, mais permettant aussi à l'ensemble des étudiants d'être plus concentrés sur le contenu des cours que sur leur prise de notes
 - des ressources pour aller plus loin, une bibliographie, une webographie,
 - des simulations illustrant les principes du cours.

La labellisation TICE est attribuée par semestre, par le comité TICE de l'établissement, composé du Vice-Président du CEVU, d'un enseignant-chercheur par domaine de formation, d'un étudiant élu au CEVU, et de deux représentants de la Mission TICE de l'Université. A ce jour, près d'un tiers des formations de l'Université ont fait acte de candidature, et environ une moitié des candidatures ont obtenu le label.

- ***Mise en place d'un contrôle continu depuis la rentrée 2009/2010.*** Si l'effet sur les taux de réussite n'est pas encore probant (à $[n+2]$), il a été observé sans aucune incertitude un effet immédiat sur les taux d'abandons à l'issue du premier semestre, qui sont passés (à $[n+1]$) d'une moyenne annuelle de 35% à 24% actuellement.
- ***Mise en place d'une architecture homogène des Licences.*** – Dans le cadre de la mise en place de la licence rénovée, l'architecture des licences a été harmonisée pour toutes les mentions de l'établissement. Entre les semestres 1 et 3, toutes les formations disposent d'UE de compétences

additionnelles (C2i, Langue étrangère, Formation documentaire, construction de projet) qui représentent d'un semestre à l'autre successivement 30, 20 et 10% de l'ensemble des UE. Il en est de même pour les UE de compétences transversales communes à toutes les mentions d'un même domaine de formation.

- *De ce fait, les réorientations – notamment en première année – sont facilitées aussi bien entre mentions du même domaine (les 2/3 de chaque formation sont communs à toutes les mentions du Domaine) que d'un domaine à l'autre (1/3 d'UE communes transférables d'un diplôme à un autre).*
- *Quant aux compétences transversales, elles sont renforcées, dans la mesure où au moins pendant les 3 premiers semestres, elles représentent entre 30 et 10% des enseignements dispensés. L'ouverture vers d'autres disciplines connexes est donc une réalité importante dans chacune des formations.*
- *L'acquisition de compétences additionnelles est renforcée sous forme d'UE obligatoires dans une proportion allant de 30 à 10% des UE entre les semestres 1 et 3.*

2. OBSERVATIONS SPECIFIQUES

Licence Lettres

a) Rectifications/précisions

- Le rapport de l'AERES comprend une erreur factuelle. Si, en Licence 3, le parcours « FLE » et le parcours « théâtre » (plus exactement « études théâtrales ») sont présentés convenablement, il n'en va pas de même du troisième : il ne s'agit pas d'un parcours « formation », comme en master, mais de « littérature française et comparée ».
- L'AERES ne prend pas en compte le partenariat avec le Conservatoire d'Avignon : un parcours spécifique a été validé lors de la dernière réunion de département (1^{er} décembre 2011). Le Conservatoire l'a entériné. Une réunion avec l'équipe de direction du CRR du grand Avignon est prévue le mardi 13 mars 2012 avec le responsable du département de Lettres. À la prochaine rentrée, les étudiants du Conservatoire, en particulier les étudiants en théâtre, pourront donc s'inscrire en Licence1 à l'UAPV : quelques aménagements leur permettront de suivre ce double cursus. En 2012 et en 2013 l'ouverture sera faite aux étudiants de L2 et de L3. Cette collaboration qui va de soi (le théâtre caractérise Avignon) pourrait déboucher sur une licence professionnelle. L'AERES reproche en effet au département de Lettres de ne mentionner que le master comme débouché aux trois années de licence et de ne pas offrir de licence professionnelle. Ce serait un premier pas pour aller dans cette direction.

b) Améliorations envisagées/en cours

- la certification en langue vivante, une utilisation accrue des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE), une ouverture plus importante à l'international, l'évaluation des enseignements par les étudiants et, enfin, le développement des compétences transversales, feront l'objet d'actions par le département de Lettres en vue d'une mise en œuvre rapide.

Le Président de l'Université d'Avignon
et des Pays de Vaucluse,



Emmanuel ETHIS